

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

le Conseil Municipal.....45

Membres en exercice45

Présents ou représenté.e.s

à la séance41

Absents. es4

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS EXTRAIT DU REGISTRE

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2022-12-12-MDCVA

Subvention de fonctionnement complémentaire
à l'association la Croix Rouge

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, **quinze décembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **six décembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, Mme NIAKHATÉ, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. NOMBO-POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, M. TARGUI, Mme CACAIS-BARANGER.

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme BENZIANE	a donné mandat à	M. MALLERIN
M. BRUNET	a donné mandat à	Mme VIENNEY
Mme GARNIER	a donné mandat à	Mme NAIT-BAHLOUL
Mme MICHEL	a donné mandat à	Mme GAUTHIER
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme FENASSE
M. RISPAL	a donné mandat à	Mme SAINT-GAL
Mme MARTINEZ	a donné mandat à	Mme ORJEBIN
Mme BAYOL	a donné mandat à	Mme CAZALS

ABSENT.E.S

M. LACHELACHE, Mme LARABI, Mme JANIAUX, Mme INDJA,

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme FENASSE ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le Code général des Collectivités territoriales notamment ses articles L.2121-29 et L.1115-1 alinéa 2,

VU le budget de la Commune,

CONSIDERANT l'engagement de la Commune dans l'aide apportée aux personnes en situation de précarité,

CONSIDERANT le partenariat établi de longue date avec l'association la Croix Rouge sur la question spécifique de l'aide apportée aux personnes en situation de précarité,

SUR avis de la Commission des finances,

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

DECIDE

Article 1 : Le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 7 000 € à l'association **la Croix Rouge**.

Article 2 : L'inscription des crédits au budget primitif 2022, chapitre 65

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire



Pour le Maire empêché
l'Adjoint(e) délégué(e)
P. CORNELIS

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le2.1.DEC. 2022.....
Publication
le2.2.DEC. 2022.....
Notification
le
Certifié exécutoire
Le Maire,



Pour le Maire empêché
l'Adjoint(e) délégué(e)
P. CORNELIS